

COHABITAT WAKEFIELD

pour un mode de vie durable ✨ for a sustainable way of life

PARCOURS D'IMPLICATION

VUE D'ENSEMBLE

Le projet de coopérative d'habitation¹ Cohabitat Wakefield aspire à créer un voisinage qui incarne l'essence d'une *communauté consciente* – une qui illustre une générosité de cœur et d'esprit, de communication bienveillante, de relations de soutien respectueuses, de vie écologiquement responsable et de gouvernance partagée. Nous envisageons un quartier socialement mixte avec des célibataires, des couples et des familles où tous les âges, races, ethnies, orientations sexuelles et religions sont les bienvenus.

Cohabitat Wakefield est en phase de prédémarrage. Le développement de ce projet est un processus *participatif* (une valeur fondamentale de toutes les coopératives d'habitation) qui nécessite du temps, de l'énergie et de l'expertise de la part de nombreuses personnes. À cette fin, Cohabitat Wakefield offre un continuum d'implication allant des sympathisants aux éventuels résidents.

AMI·E

Les ami·es sont des personnes, des entreprises ou des organisations qui ont un intérêt économique, social ou culturel dans la réussite du projet. Les ami·es reçoivent par courrier électronique des informations sur le projet et sont invités à participer aux événements et aux activités de notre communauté.

SUPPORTEUR

Les supporteurs contribuent en devenant *membre de soutien* de Cohabitat Wakefield. Moyennant une cotisation unique et remboursable de 10 \$ (pour une part sociale), nos supporteurs peuvent assister aux assemblées générales annuelles où ils ont le droit de s'exprimer, de voter, de nommer et d'être représentés par un membre de soutien au conseil d'administration.²

Les supporteurs désireux de savoir si notre coop d'habitation leur convient sont invités à :

¹ Une coopérative d'habitation est un type de logement locatif à but non lucratif appartenant à ses membres et contrôlé par eux. Il s'agit d'une alternative au modèle typique propriétaire-locataire puisque les membres sont collectivement propriétaires des biens immobiliers et locataires individuels d'un logement.

² Notez que la responsabilité du conseil d'administration est de s'assurer que la charte de Cohabitat Wakefield est respectée, ainsi que de superviser la viabilité financière et sociale de la coopérative.

- visiter notre site web³
- réfléchir aux questions d'auto-évaluation⁴
- assister à une session "Introduction aux coopératives d'habitation" offerte par La fédération régionale des coopératives d'habitation (FIHAB)
- soumettre la *Demande d'adhésion comme membre de soutien*⁵ et être admis par le conseil d'administration
- prendre part aux rencontres sociales ou aux activités communautaires de **Cohabitat Wakefield**
- faire partie d'un cercle⁶ si intéressé·e

MEMBRE INTÉRIMAIRE

Les membres intérimaires contribuent activement à l'avancement de ce projet collectif en faisant partie d'un cercle et/ou du conseil d'administration. Moyennant une cotisation unique et remboursable de 1 000 \$ (pour 100 parts sociales), nos membres intérimaires participent aux décisions stratégiques, politiques et financières pendant la phase de démarrage du projet.

Pour devenir un membre intérimaire :

- assister à nos réunions pour se faire une idée de notre fonctionnement
- soumettre la *Demande d'adhésion comme membre intérimaire*⁷
- rencontrer le conseil d'administration afin d'aligner les intérêts, l'expérience et les compétences sur ceux requis par le projet
- être admis par le conseil d'administration
- payer les 100 parts de qualification (1 000 \$)⁸

³ Site web de **Cohabitat Wakefield** – <https://cohabitat-wakefield.ca>

⁴ *La vie associative : une auto-évaluation* – https://cohabitat-wakefield.ca/docs/expression_of_interest.pdf

⁵ *Demande d'adhésion comme membre de soutien* – https://cohabitat-wakefield.ca/docs/support_member_application.pdf

⁶ Les cercles effectuent les recherches et les travaux nécessaires à l'élaboration du projet. En voici quelques exemples :

- Communication
- Live & Learn
- Conception du site et des bâtiments

⁷ *Demande d'adhésion comme membre intérimaire* – https://cohabitat-wakefield.ca/docs/interim_member_application.pdf

⁸ Les modalités de paiement sont négociables au cas par cas. Veuillez noter que le remboursement des parts sociales est soumis aux restrictions prévues à l'article 38 de la [Loi sur les coopératives](#).

- suivre la procédure de discussion et de prise de décision fondée sur le consentement

RÉSIDENT

Il n'est **pas nécessaire** d'avoir été d'abord un *supporteur* ou un *membre intérimaire* pour devenir un résident une fois que **Cohabitat Wakefield** sera construit.

Les résidents devront avoir rempli toutes les conditions suivantes pour devenir un membre *utilisateur* à part entière :

- avoir l'intention que leur logement à **Cohabitat Wakefield** soit leur résidence principale
- avoir la capacité de faire partie d'un cercle, d'un projet ou du conseil d'administration
- soumettre la *Demande d'adhésion comme membre utilisateur*⁹
- rencontrer le Cercle de sélection lorsque sollicité pour une entrevue
- aligner les intérêts, l'expérience et les compétences sur ceux dont la coopérative a besoin
- passer les vérifications de crédit et auprès des propriétaires antérieurs
- être recommandé par le Cercle de sélection et approuvé par le conseil d'administration
- signer le contrat d'adhésion¹⁰ et le bail
- payer la cotisation unique et remboursable de 100 parts de qualification (1 000 \$)¹¹
- s'engager à respecter notre Charte¹²
- accepter de respecter les règles et les politiques de la coop
- suivre la procédure de discussion et de prise de décision fondée sur le consentement
- participer à des activités de formation liées à différents aspects de la vie coopérative tels que le fonctionnement d'une coopérative d'habitation, la communication bienveillante, le mode de gouvernance de la Sociocratie¹³

⁹ *Demande d'adhésion comme membre utilisateur* – https://cohabitat-wakefield.ca/docs/user_member_application.pdf

¹⁰ Une particularité des coopératives d'habitation est le double statut de membre et de locataire. Ainsi, un candidat doit être accepté comme membre avant d'être admis comme locataire.

¹¹ Seulement si vous n'avez pas déjà payé en tant que membre *intérimaire*.

¹² *Charte* – https://cohabitat-wakefield.ca/docs/charte_Cohabitat_Wakefield.pdf

¹³ *La Sociocratie pour une gouvernance partagée* – https://cohabitat-wakefield.ca/docs/sociocratie_pour_une_gouvernance_partag%C3%A9e.pdf